



**Actualités de la Psychothérapie  
Institutionnelle**

**32<sup>èmes</sup> rencontres de St Alban**

**Vendredi 16 et samedi 17 juin 2017**

**« L'institution sans transfert »**

Nous y sommes, tout est dit, nous voilà cernés, coincés, embarrassés et bardés de recommandations, de protocoles, de procédures, de certifications, de résolutions, de règlements d'administrations.

Chacun désormais doit savoir rester dans son « cœur de métier » et à sa place !

Au titre de ces principes, et peu importe qu'ils soient pseudo-scientifiques et non-élaborés, nous sommes soumis à une nouvelle raison normative qui n'admet aucune contradiction, aucune alternative.

Ces « nouvelles » normes s'imposent comme principes organisateurs avec tant de brutalité que la pensée et le sens n'ont plus lieu d'être! Les « usagers » : patients, malades, fous, handicapés, sans-abris, migrants... subissent avec une violence grandissante: attente, orientation, exclusion, contrainte, enfermement, rejet, isolement, évaluation..., pour, finalement, être traités comme des marchandises sans valeur.

Nous voilà donc dans un monde du soin qui, au nom d'une rentabilité bien évaluée, a effacé l'essentiel : la rencontre, les liens, le partage, les espaces du dire et le transfert.

S'appuyant sur Georges Bataille, Jean Oury rappelait toujours qu'un concept est « un mot d'ordre politique ».

Le concept de transfert est inscrit comme principe fondamental dans les mouvements et les praxis de la Psychothérapie Institutionnelle.

« Qu'est-ce qui se passe entre quelqu'un et quelqu'un ? » interrogeait sans cesse François Tosquelles et il ajoutait: « C'est quelque chose qui va être non pas un pesant, mais qui va être facteur d'un vecteur qui permet qu'il se produise quelque chose .../... Que l'on appelle ça transfert si on veut, mais il y a quelque chose qui le touche d'une façon très précise, quelque chose qui fait partie de sa vie, ou plutôt de son existence. Qu'elle soit aussi non pas anonyme, mais qu'elle soit reconnue ». Ainsi, le transfert est issu de la rencontre et permet qu'elle s'articule au dicible, à l'existence, au dépassement.

Mais tout ça ne peut être en jeu que dans la connivence, dans une ambiance, qui renvoient au mouvement (« faut que ça bouge » !). Pour qu'un collectif puisse rester un « dispositif ouvert », il lui faut une dynamique interne qui ne cesse de se construire dans les rencontres, le partage et les échanges, dans une complexité revendiquée qui ne cesse d'en élargir les limites.

Il est urgent de délimiter, à nouveau, un champ autre que celui de la réalité, de l'activisme, et de créer, collectivement, des formes de « déploiement » et des « espaces du dire ». Si le transfert est répétition, il est aussi expérience actuelle et expérience de création, c'est « le travail de transfert » qui peut nous remettre au travail.

« Soyons et restons tychistes\* ! ». Alors retrouvons-nous autour de nos idées, de nos outils, de nos pratiques et tentons ensemble de déployer nos questions sur ces concepts d'institution et de transfert, en les articulant à ces quatre thèmes:

**Atelier 1 : " Franchir ou renoncer "**

**Atelier 2 : " De l'exil au bannissement "**

**Atelier 3 : " De l'interdit à l'impossible "**

**Atelier 4 : " De la subversion à la perversion "**

\*Expression de Jean Oury en référence à la « tuché », notion développée par Jacques Lacan dans le séminaire XI « Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse », qui renvoie à la question de la rencontre, rapport entre hasard et réel.



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**A renvoyer à** : Association Nationale des CEMEA, Rencontres de St Alban,  
24 rue Marc Seguin, 75018 Paris Cedex

**32<sup>èmes</sup> rencontres de St Alban**

**Vendredi 16 et samedi 17 juin 2017**

**« L'institution sans transfert ? »**

**Nom et Prénom**.....

**Fonction** .....

**Adresse**.....

**Email**.....

**Atelier**

Atelier I : « Franchir ou renoncer »

Atelier II : « De l'exil au bannissement »

Atelier III : « De l'impossible à l'interdit »

Atelier IV : « De la subversion à la perversion »

**Participation aux frais** (repas de midi compris)

Formation continue  **280 euros**

Individuel et Groupe  **150 euros**  
(8 personnes)

Etudiant – Chômeur  **30 euros**  
(sans les repas de midi)

Chèque n°.....au nom de l'Association Nationale des CEMEA

Date..... Signature

Pour tous renseignements, veuillez contacter **Solange Gaillard**, secrétariat de l'association culturelle, Tél. : 04 66 42 55 55 - Poste 5490 (Les mardis matin)

Email : **Association culturelle** : [assoculturelle@chft.fr](mailto:assoculturelle@chft.fr)

**Ceméa National** : [sante.mentale@cemea.asso.fr](mailto:sante.mentale@cemea.asso.fr)

**N° Agrément FP : 11 75 2895375 - N° OGDPC : 5089**